

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 55/05

ASA 13/002/2005 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

**BANGLADESH**

**les membres de la communauté ahmadie de Bogra**

Londres, le 9 mars 2005

Des responsables de groupes islamistes ont menacé d'attaquer les membres de la communauté religieuse *Ahmadiyya Muslim Jamaat* de la ville de Bogra le vendredi 11 mars. Ces groupes cherchent à faire pression sur le gouvernement, afin qu'il déclare les ahmadis du Bangladesh « *non musulmans* ».

Depuis une semaine, des groupes islamistes mènent une campagne de haine contre les ahmadis à Bogra et dans les régions voisines de Rajshahi, Natore et Gaibandha, afin d'obtenir du soutien en vue de l'attaque prévue à Bogra ce vendredi.

Ces menaces font suite à une série d'attaques similaires perpétrées ces douze derniers mois contre des lieux de cultes ahmadis dans les districts de Chittagong, Patuakhali, Narayangonj, Brahmabaria, Nakhhalpara et Dacca. Lors des précédentes offensives, des groupes issus de la société civile et des organisations non gouvernementales (ONG) se sont mobilisés par solidarité avec les ahmadis. Ils seront à nouveau présents à Bogra, ce vendredi, afin de soutenir cette communauté.

Les précédentes attaques ont été contenues grâce à l'intervention des forces de police locales et de groupes issus de la société civile. Néanmoins, si les islamistes prononcent des discours incitant la foule à la violence, confisquent des livres de prière ahmadis et placardent l'établissement religieux de cette communauté d'affiches le présentant comme un lieu de culte pour non-musulmans, Amnesty International craint que la journée de vendredi ne soit marquée par des violences contre les ahmadis.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

On pense que les groupes islamistes prennent les ahmadis pour cibles dans le but de pousser le gouvernement à céder à leurs revendications politiques ; ils souhaitent en effet que soient adoptées au Bangladesh des dispositions plus strictes du droit musulman. Ils espèrent obtenir le soutien massif des populations les plus démunies et des laissés-pour-compte de la société, qu'ils pensent pouvoir influencer en invoquant leurs convictions religieuses.

Selon certaines informations, dans le passé, les autorités locales ont pris des mesures visant à assurer la sécurité des ahmadis. Il est cependant essentiel que les autorités nationales condamnent publiquement l'incitation à la violence contre la communauté ahmadie.

Au cours des douze derniers mois, Amnesty International a recensé un certain nombre d'atteintes imputables à des groupes islamistes. Ils sont notamment responsables de la mort d'un imam ahmadi et ont fait interdire certaines publications ahmadies. En outre, cette communauté religieuse a été la cible de manifestations incitant à la violence, de discours haineux toujours plus nombreux et de rassemblements publics appelant le gouvernement à déclarer les ahmadis « *non musulmans* ». Amnesty International s'est déclarée préoccupée par le fait qu'un dirigeant islamiste local a interdit aux ahmadis d'acheter ou de vendre des biens dans leur village, de faire leur récolte, d'envoyer leurs enfants à l'école et même de communiquer entre eux en présence d'autres villageois. Dans la pratique, cette décision a contraint les ahmadis à rester chez eux, une situation qui n'a pris fin qu'au bout de vingt-cinq jours, après l'intervention du ministère de l'Intérieur.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

– priez les autorités bangladaises d'engager publiquement les groupes islamistes à ne pas s'en prendre aux membres de la communauté ahmadie de Bogra ;

– demandez-leur de veiller à ce que tous les ahmadis du Bangladesh, en particulier ceux qui vivent à Bogra et qui sont actuellement menacés par des groupes islamistes, soient protégés par la police et par les autorités locales ;

– appelez les autorités à prendre des mesures radicales afin de faire cesser les discours haineux et les rassemblements publics incitant à la violence contre les ahmadis ;

– exhortez-les à déclarer que nul n'a le droit d'intimider ou de persécuter les membres de la communauté ahmadie, et demandez-leur de traduire en justice les responsables présumés de tels agissements.

**APPELS À :**

**Première ministre :**

Prime Minister Begum Khaleda Zia  
Office of the Prime Minister  
Gona Bhaban, Old Sangsad Bhaban, Tejgaon  
Dhaka, Bangladesh  
**Fax :** +880 2 811 3244 / 811 3243 / 913 3722 / 811 1015 /  
815 1490 / 815 1157

**Courriers électroniques :** [pm@pmobd.org](mailto:pm@pmobd.org),  
[psecretary@pmobd.org](mailto:psecretary@pmobd.org), [pressesecy@pmobd.org](mailto:pressesecy@pmobd.org),  
[pmo@pmobd.org](mailto:pmo@pmobd.org)

**Formule d'appel :** *Dear Prime Minister*, / Madame la  
Première Ministre,

**Ministre de l'Intérieur :**

Md. Lutfuzzaman Babar  
State Minister for Home Affairs  
Ministry of Home Affairs  
Bangladesh Secretariat  
Building 4  
Dhaka  
Bangladesh

**Fax :** +880 2 861 9667

**Formule d'appel :** *Dear Minister of State*, / Monsieur le  
Ministre,

**Ministre de la Loi, de la Justice et des Affaires parlementaires :**

Barrister Moudud Ahmed  
Ministry of Law, Justice and Parliamentary Affairs  
Bangladesh Secretariat  
Dhaka, Bangladesh

**Fax :** +880 2 716 8577 / 861 8557

**Formule d'appel :** *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

**COPIES aux représentants diplomatiques du Bangladesh dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 12 MARS 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*